

Vider une maison sans stress : le plan d'action complet

Démarches administratives et préparatoires

- En cas de succession, faites établir un inventaire par un notaire ou un commissaire-priseur avant tout débarras pour éviter les litiges.
- Transférez ou résiliez les contrats (électricité, gaz, eau, assurance habitation) dans les 15 jours suivant le décès ou la vente.
- Triez les documents administratifs en respectant les délais de conservation légaux (ex: 5 ans pour les relevés bancaires).

Organisation efficace du tri

- Appliquez la règle des 4 catégories : à garder, à donner/vendre, à recycler, à jeter.
- Prévoyez systématiquement 3 zones physiques distinctes dans la maison pour éviter de mélanger les objets pendant le processus.
- Ne jetez rien avant d'avoir vérifié les filières de collecte locales.

Gestion responsable des objets et déchets

- Déposez les vêtements et le linge de maison en bon état dans les bornes 'Le Relais' ou via des associations (Emmaüs, Secours Populaire).
- Rapportez les appareils électriques et électroniques (DEEE) en magasin (obligation de reprise '1 pour 1') ou en point de collecte dédié.
- Apportez les produits dangereux (peintures, solvants) en déchèterie spécialisée, ne les jetez jamais avec les ordures ménagères.
- Renseignez-vous sur les encombrants municipaux : le service est souvent gratuit mais nécessite une prise de rendez-vous préalable.

Recours aux professionnels

- Si vous faites appel à une société de débarras, privilégiez des entreprises certifiées ou ayant une bonne réputation.
- Exigez un devis gratuit et détaillé précisant le coût de la prestation et les modalités de gestion des déchets.